

# BGer 2C\_368/2024 vom 2. September 2024

Bundesgericht, 2024-09-02, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_2C\\_368\\_2024](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_368_2024)

FR: TF 2C\_368/2024 du 2 septembre 2024

IT: TF 2C\_368/2024 del 2 settembre 2024

## Erwägungen

### E. 1

Par courrier du 22 juillet 2024, A. \_\_\_\_\_ a adressé au Tribunal fédéral un recours dirigé contre l'arrêt rendu le 12 juin 2024 par le Tribunal cantonal du canton de Fribourg en matière de droit des étrangers. Par ordonnance du 26 juillet 2024, la Chancellerie de la IIe Cour de droit public du Tribunal fédéral a imparté à l'intéressé un délai échéant au 29 août 2024 pour produire l'arrêt attaqué et remédier ainsi à l'irrégularité relevée, faute de quoi son mémoire ne serait pas pris en considération. L'intéressé n'a pas produit l'arrêt attaqué. Il n'a pas été ordonné d'échange des écritures.

### E. 2

En vertu de l' art. 42 al. 1 LTF , les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée si le mémoire est dirigé contre une décision ( art. 42 al. 3 LTF ). Si les annexes prescrites font défaut, le Tribunal fédéral impartit un délai approprié à la partie pour remédier à l'irrégularité et l'avertit qu'à défaut le mémoire ne sera pas pris en considération ( art. 42 al. 5 LTF ). En l'espèce, le recourant n'a pas produit l'arrêt attaqué dans le délai imparté au 29 août 2024. Son mémoire ne peut donc pas être pris en considération.

### E. 3

Le recours doit être déclaré manifestement irrecevable en application de la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. a LTF . Succombant, le recourant doit supporter les frais, réduits, de la procédure fédérale ( art. 66 al. 1 LTF ). Il n'est pas alloué de dépens ( art. 68 al. 1 et 3 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.